

quand—peut voter pourvu qu'il se fasse inscrire pendant une certaine période après laquelle les listes seront déposées à certains endroits pour que les électeurs puissent constater que leur nom est inscrit. On fait ensuite la révision des listes et ceux qui n'ont pas été inscrits peuvent se présenter devant les régistres et se faire inscrire. Le jour du scrutin, on pourra encore voter, même si l'on n'a pas été inscrit, on pourra se présenter devant l'officier rapporteur accompagné d'un électeur qui peut jurer que l'on est sujet britannique et que l'on a vingt et un ans. Ce dernier privilège ne concerne que les circonscriptions rurales.

Renseignons-nous sur les simples détails du scrutin et ne nous laissons pas bernier par ceux qui pourraient avoir intérêt à nous tromper. Pendant la campagne de 1917, la dernière tournée dans l'Ouest de Sir Wilfrid Laurier, qui devait lui apporter, avec tant de fatigues, une si grande déception, lui avait suscité cependant bien des dévouements et bien des enthousiasmes, ce que voyant des femmes qui travaillaient pour l'autre parti, elles allaient trouver celles qu'elles soupçonnaient d'être en faveur du grand patriote et leur disaient: "Vous voulez voter pour Sir Wilfrid Laurier, ne manquez pas, en mettant votre croix sur votre bulletin, d'ajouter aussi votre nom". Et de ce fait des milliers de votes furent mis de côté. Vous souriez, vous croyez que ces bonnes dames étaient bien naïves. Ne les jugez pas trop sévèrement. Un monsieur nous a raconté qu'un jour, il agissait comme scrutateur dans une élection qui n'avait aucun caractère politique et qui se faisait uniquement dans un milieu très cultivé, très instruit; une cinquantaine de bulletins furent mis de côté parce qu'ils portaient en toutes lettres des noms que vous seriez surpris d'entendre si nous vous les répétions.

Il est donc entendu que vous ferez votre croix vis-à-vis le nom du candidat que vous aurez choisi, que vous repliez votre bulletin après l'avoir initialé et que vous le remettrez à l'officier-rapporteur, qui le mettra dans l'urne—dans l'espèce une boîte de métal.

Ne craignez pas qu'on vous trouve singulières de faire sérieusement une action qui aura du retentissement, que vous le vouliez ou non.

J'ai dit que malgré notre désir d'être impartiales, nous aurions encore des préférences. Si je vous parlais encore un quart d'heure, vous devineriez peut-être les miennes et j'abrège pour vous laisser sous l'impression que je n'ai pas décidé pour qui je mettrai mon bulletin dans l'urne, le six décembre.

En finissant cette causerie, permettez-moi de vous citer en exemple un Canadienne-française qui fut pendant quinze ans la première dame du pays et qui, dans la longue carrière de son mari, lui fut toujours entièrement dévouée et s'occupa continuellement de politique sans que l'on songeât jamais à accoler à son nom l'épithète de suffragette.

Je n'ai pas besoin de vous nommer celle qui jusqu'à son dernier soupir fut toujours patriote, Lady Laurier, et qui exprimait le désir, à ses derniers moments, que toutes les femmes se fassent inscrire sur les listes et accomplissent leur devoir d'électrices dans la lutte la plus importante que nous ayons eue depuis la Confédération.